

Le Remède pour cette maladie

Si quelqu'un, que Dieu l'en garde, a été coupable de cet acte maudit, il ou elle devra éliminer son vice et nourrir les racines de la sincérité, l'unité, et la solidarité dans son cœur en suivant les démarches suivantes :

□ Méditez un moment sur les effets de ce péché dans ce monde et dans l'au-delà. Réfléchissez sur les formes effroyables, épouvantables qui vous harçèleront dans votre tombe, dans le Barzakh, et le jour de la Résurrection. Prêtez attention aux paroles du Saint Prophète (s) et sa famille ('a) car leurs perles de sagesse à ce sujet vous accableront. Ensuite pesez dans votre esprit un quart d'heure de plaisanterie, de bavardage, et de satisfaction du désir imaginatif contre des milliers d'années d'adversité ou de damnation éternelle en enfer et le douloureux châtement éternel !

□ Considérez ceci: même si vous avez de l'animosité envers une personne que vous médisez, cette animosité devrait vous obliger à vous retenir de faire la médisance. Il est reporté dans les traditions que les bonnes actions du médisant sont transférées au livre des actions de la victime de la médisance, et que les péchés de la victime sont transférés au compte du médisant.

□ Repentez et demandez pardon à la victime, si cela est possible sans conséquences brutales ; sinon, vous devez implorer la clémence de Dieu sur la victime.

□ Récoltez toute votre force pour éliminer ce péché de votre âme à tout prix, en vous promettant de vous abstenir de ce péché abominable pendant un certain temps. Prenez contrôle de votre langue et soyez complètement attentif à vous-même, toujours vigilant, en demandant des comptes à vous-même. Si Dieu le veut, on peut espérer qu'après quelque temps vous serez réformé et libre de ses mauvaises traces. Progressivement, le fardeau de la tâche deviendra plus facile, et vous ressentirez une disposition naturelle à la détester et la haïr. Lorsque vous atteindrez cette étape, vous obtiendrez la paix spirituelle et la réjouissance de vous être libéré de ce vice.

□ La médisance est souvent le résultat de faiblesses dans l'âme du médisant, comme par exemple un complexe d'infériorité. Vous devriez chercher dans votre âme pour découvrir quelle faiblesse vous a poussé à médire de votre frère ou sœur ; ensuite essayez de remédier à cette faiblesse.

Conclusion:

□ Le Prophète (s) a dit: « aucun feu n'est aussi rapide à consommer le bois sec comme le *gheebah* l'est dans la consommation des vertus d'un fidèle. » [Al-Mahajjat al-bayda', vol. 5, p. 264]

Pour en savoir plus sur l'islam authentique, rendez-vous sur:

<http://al-islam.org/faq/>

... Ne médisez pas les uns des autres ! Lequel d'entre vous voudrait manger la chair de son frère mort? Non ! Vous en auriez horreur !
(Coran 49:12)

Le Prophète Muhammad (s) a dit à Imam 'Ali ('a): "O 'Ali! Lorsqu'une personne écoute la médisance commise en sa présence d'un frère musulman, mais ne lui apporte pas soutien malgré le fait de pouvoir le faire, Dieu humiliera cette personne dans ce monde et dans l'au-delà." [Al-Hurr al-'Amili, Wasa'il al-Shi'ah, vol. 8, hadith no. 16336]

Les maladies de l'âme ...

La Médisance *(gheebah)*

Abu Dharr (r) demanda au Prophète Muhammad (s): « O Messenger d'Allah, qu'est-ce que le *gheebah*? » Il répondit: « c'est mentionner à propos de ton frère ce qu'il déteste. » Abu Dharr (r) a dit: « O Messenger d'Allah, qu'en est-il si ce qui est mentionné (à propos de lui) est véritablement en lui? » Il (S) répondit : « Saches que lorsque tu mentionnes ce qui est en lui, tu as commis son *gheebah*, et lorsque tu mentionnes ce qui n'est pas en lui alors tu as commis la calomnie envers lui. »

Les Conséquences de la Médisance

Le Prophète (s) un jour donna conseil à Abu Dharr (r) : « O Abu Dharr! Prends garde à la médisance, **car la médisance est plus grave que l'adultère (zina')**. » Abu Dharr (r) dit: « Pourquoi est-ce comme cela, O Messenger d'Allah? » Il (s) répondit: « C'est comme cela parce que lorsqu'une personne commet un adultère et qu'ensuite elle se repent à Dieu, Dieu accepte sa repentance. Par contre, la médisance n'est pas pardonnée jusqu'à ce qu'elle soit pardonnée par sa victime. »

□ Al-Hurr al-'Amili, Wasai'l al-Shi`ah, vol. 8, hadith no. 18312.

Le Noble Messenger (s) a dit: « Celui qui commet la médisance d'un musulman **gâche son jeûne et rompt son wudu**, et il arrivera au Jour de Résurrection avec la puanteur de sa bouche plus putride que celle d'une carcasse, et elle gênera ceux qui sont avec lui dans son poste (*mawqif*). S'il meurt avant de se repentir, sa mort sera la même que celui qui meurt en considérant comme admissible ce qui est interdit par Dieu, l'Exalté et le Glorieux. »

□ Al-Hurr al-'Amili, Wasai'l al-Shi`ah, vol. 8, hadith no. 16316

Imam al-Sadiq ('a) a rapporté du Prophète (s) qu'il a dit: "O vous qui avez embrassé l'Islam avec vos langues mais dont les cœurs sont encore vides de la foi, ne dénigrez pas les musulmans et ne cherchez pas leurs défauts; et **celui dont les défauts sont poursuivis par Dieu sera humilié, même dans sa propre demeure.** » Al-Kulayni, al-Kafi, vol. 2, "Kitab al-Iman wa al-Kufr", "*Bab man talaba 'atharat al-Mu'minin*", hadith no. 2

Imam al-Sadiq ('a) a rapporté du Prophète (s) qu'il a dit: "La dévastation sur la foi d'un croyant par la médisance est plus rapide que celle par le *aklah* (une maladie qui consomme la chair) sur le côté du corps."

□ Al-Kulayni, al-Kafi, vol. 2, "Kitab al-Iman wa al-Kufr", "*Bab al-Gheebah wa al-Buht*", hadith no. 1

Lorsque la médisance entre dans notre conduite, elle laisse des effets négatifs sur l'âme. Un de ces effets est la formation d'animosité et de haine envers la victime, qui augmente progressivement. A sa mort, lorsque les voiles du domaine angélique (*al-malakut*) sont levés, le médisant peut être amené à témoigner de la station élevée de ses victimes devant Dieu, et de l'honneur et des bénédictions sur eux par le Maître Tout-Puissant. **L'animosité et la haine du médisant envers la personne pourraient alors le mener à haïr Dieu le Tout-Puissant !** Ainsi, il quittera ce monde avec l'animosité de Dieu dans son cœur, et il entrera dans la misère éternelle.

Interdiction d'écouter la Médisance

Tout comme la médisance est interdite, écouter la médisance est aussi interdit. En effet, comme indiqué dans quelques traditions, celui qui écoute est comme le médisant dans tous ses aspects maléfiques – A tel point que son acte est un péché grave entraînant l'obligation de demander pardon à la victime. Le Prophète (s) a dit: "**Celui qui écoute est l'un des médisants.**"

□ Al-Fayd al-Kashani, Al-Mahajjat al-Bayda', vol. 5, p. 260.

L'Imam al-Sadiq ('a) a reporté du Noble Messenger (s) qu'il a dit que la médisance ainsi que l'écoute de la médisance sont interdites. Puis il (s) a dit : « Regardez, quiconque fait une faveur à son frère en réfutant la médisance qu'il entend contre lui dans une assemblée, Dieu le sauvera de mille sortes de Maux dans ce monde et dans l'au-delà. Et s'il ne le fait pas malgré sa capacité de pouvoir le réfuter, sur lui reposera le fardeau d'avoir commis la médisance septante fois. »

□ Al-Hurr al-'Amili, Wasai'l al-Shi`ah, vol. 8, hadith no. 16316

Parmi les formes plus subtiles de la médisance est celle de l'écouter avec stupéfaction. Une telle personne exprime sa stupéfaction pour que le médisant soit plus animé dans ses descriptions. Sa stupéfaction encourage le médisant dans son acte maléfique. Par exemple, il dit « **Etrange** » ou « **Astaghfirullah !** ». Ou il pourrait dire « **je ne le savais pas !** ». Ces expressions ont pour but d'affirmer les déclarations du médisant et de l'encourager à rajouter encore quelque chose. Ces actes sont en fait les ruses de Satan. Certainement, d'encourager le médisant cela est aussi la médisance; tout comme le fait de l'écouter, ou même de rester silencieux en l'entendant.

□ Le Discours de al-Shahid al-Thani' comme cité dans Forty Hadith par Ayatullah Khumayni.

La Médisance n'est-elle jamais permise?

Il existe très peu de situations dans lesquelles il est permis de parler des fautes d'une autre personne. On doit faire très attention de ne pas laisser ces exceptions nous faire transgresser dans le péché. Voici quelques-unes de ces situations :

- pour protéger les musulmans du mal d'une autre personne, y compris des situations dans lesquelles on est amené à témoigner de l'intégrité d'un(e) candidat(e) au mariage ;
- lorsque la personne dont on discute ne cache pas ses violations des commandements divins ;
- pour décrire les fautes d'un patient à un médecin dans le but du traitement;
- la critique à propos d'un rapporteur de traditions (*hadith*).